

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
0812.90.20	Fraises	9,37 ¢/kg mais pas moins de 14,5 %	En franchise
0812.90.90	Autres	6.0 %	En franchise
08.13	Fruits séchés autres que ceux des nos 08.01 à 08.06; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre.		
0813.10.00	Abricots	0.0 %	En franchise
0813.20.00	Pruneaux	0.0 %	En franchise
0813.30.00	Pommes	6.0 %	En franchise
0813.40.00	Autres fruits	0.0 %	En franchise
0813.50.00	Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre	0.0 %	En franchise
0814.00.00	Écorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées.	0.0 %	En franchise
0903.00.00	Maté	0.0 %	En franchise
09.04	Poivre (du genre <i>Piper</i>); piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , séchés ou broyés ou pulvérisés.		
0904.1	Poivre		
0904.11.00	Non broyé ni pulvérisé	0.0 %	En franchise
0904.12.00	Broyé ou pluvérisé	3.0 %	En franchise
0904.20	Fruits du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , séchés ou broyés ou pulvérisés		